|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/6/4 Rev. | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 6 septembre 2018 | | |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Sixième session**

**Genève, 15 – 19 octobre 2018**

Création d’une tâche relative à l’élaboration de recommandations concernant la chaîne de blocs

*Document établi par le Secrétariat*

## GÉNÉRALITÉS

1. La réunion des offices de propriété intellectuelle sur les stratégies informatiques et l’intelligence artificielle aux fins de l’administration de la propriété intellectuelle s’est tenue au siège de l’Organisation à Genève, du 23 au 25 mai 2018. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WIPO/IP/ITAI/GE/18/3, qui est disponible à l’adresse <http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=46586>, contenant 40 recommandations.
2. Une des recommandations, la R12, reproduite ci‑dessous, portait sur un registre distribué de propriété intellectuelle :

“R.12 : En collaboration avec les États membres intéressés, le Bureau international doit élaborer un prototype de distribution du registre de propriété intellectuelle. Le prototype pourrait être utilisé pour les demandes de droits de propriété intellectuelle afin de créer un registre authentique des numéros de demandes, qui serait par exemple utilisé pour valider les revendications de priorité. Étudier la possibilité d’utiliser un registre distribué de propriété intellectuelle connecté à WIPO CASE (l’accès centralisé aux résultats de la recherche et de l’examen) ou au registre international. Le potentiel des chaînes de blocs pour connecter de tels registres distribués doit aussi être exploré.”

1. À la réunion, les participants ont examiné la Recommandation n° 12 et noté qu’un certain nombre d’offices de propriété intellectuelle expérimentaient des chaînes de blocs en vue de les utiliser pour créer des registres partagés. Il a aussi été noté qu’une proposition relative à la création d’une équipe d’experts chargée d’étudier l’utilisation des chaînes de blocs pourrait être présentée au CWS. Quelques‑unes des délégations ont fait observer qu’un modèle fédéré de registre et la création de liens profonds pour ces registres, à des fins de recherche et d’extraction, pourraient offrir une solution plus intéressante à court terme. (Voir les paragraphes 6 et 7 du document [WIPO/IT/ITAI/GE/18/5](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=407578).)

## PROPOSITIONS

1. Le Secrétariat a reçu deux propositions concernant la chaîne de blocs présentées par l’Australie et la Fédération de Russie en vue de leur examen par le comité à la présente session. Ces propositions font respectivement l’objet de l’annexe I et de l’annexe II du présent document.
2. Compte tenu des propositions visées au paragraphe 13 de l’annexe I et au paragraphe 10 de l’annexe II du présent document, le Secrétariat suggère de créer une tâche dont la description serait libellée comme suit : “
   1. étudier la possibilité d’utiliser les chaînes de bloc dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle, de traitement de l’information en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation;
   2. recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l’utilisation de la chaîne de blocs et l’expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien‑fondé et l’applicabilité aux offices de propriété intellectuelle; et
   3. élaborer un modèle permettant de normaliser l’utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l’utilisation de la terminologie à l’appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation.
   4. Établir une proposition de norme de l’OMPI applicable à la chaîne de blocs dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle, de traitement de l’information en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation”
3. Il est en outre proposé de créer une équipe d’experts chargée de la nouvelle tâche dans l’hypothèse où elle serait créée, qui sera appelée “Équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs”.
4. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note du contenu du présent document,*
   2. *à examiner la proposition d’élaboration de recommandations relatives à la chaîne de blocs présentée par IP Australia, reproduite à l’annexe I,*
   3. *à examiner la proposition d’élaboration de recommandations relatives à la chaîne de blocs présentée par la Délégation de la Fédération de Russie, reproduite à l’annexe II,*
   4. *à examiner et approuver la proposition concernant la création de la tâche visée au paragraphe 5,*
   5. *à examiner et approuver la création de l’équipe d’experts, et la désignation de son responsable, ainsi qu’il est indiqué au paragraphe 6 et*
   6. *à prier l’équipe d’experts de rendre compte de l’état d’avancement de sa tâche à sa prochaine session.*

[Les annexes suivent]